

Règlement de la cyclosportive « Cyclo Thomas Voeckler 2019 »

Toute inscription à la « Cyclo Thomas Voeckler by Matra » implique l'acceptation sans réserve du présent règlement. Le non-respect du règlement peut entraîner le retrait par l'organisation de la plaque de cadre.

- On entend par organisation l'Association Portes du Soleil Territoire d'Événements située 1401 route de Vonnès 74390 Châtel France – Tél + 33 (0)4 50 73 32 54, représentée par Monsieur Georges Coquillard, Président de l'Association.

Dans ce règlement, la « Cyclo Thomas Voeckler by Matra » pourra être remplacée par le terme « Cyclo » dans un souci de simplicité.

- La Cyclo Thomas Voeckler by Matra peut être effectuée en « mode rando » sans chronométrage ni compétition, ou bien en « mode chrono » qui est chronométrée sur certaines sections et fait l'objet d'un classement final. Enfin, il est possible de prendre l'option « challenge » et de réaliser ainsi les 2 grands parcours en mode « cyclo Sport » c'est-à-dire chronométré sur plusieurs sections.

Les épreuves se déroulent sur les territoires de la France et de la Suisse. Les participants doivent rouler dans le cadre d'une gestion rationnelle de leurs possibilités et/ou de leur forme physique.

- La Cyclo Thomas Voeckler by Matra est ouverte à tous à partir de 15 ans révolus. Une autorisation parentale spécifique devra obligatoirement être fournie par le représentant légal d'un mineur souhaitant s'engager – Une copie de la carte d'identité du représentant légal et celle de l'enfant mineur devront être fournies lors de l'inscription.

- La Cyclo Thomas Voeckler by Matra se déroule sur un terrain de montagne avec des risques inhérents à ce milieu (altitude, terrain, météorologie...). Chaque participant doit être apte à la pratique du vélo de route.

- En cas de force majeure, d'évènement climatique, épidémie, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler la Cyclo Thomas Voeckler by Matra.

En cas d'interruption ou d'annulation de la Cyclo Thomas Voeckler by Matra sur décision de l'organisation pour quelque cause que ce soit, il ne sera procédé à aucun remboursement. Dans ce cas, l'organisation ne sera pas responsable du rapatriement et de la gestion des vélos dans la station de départ du participant.

Types d'épreuves et équipements autorisés

Les 4 parcours sont disponibles dans les 2 modes : Cyclo rando ou Cyclo sport

Cyclo rando :

La formule rando est adaptée à tous. Elle permet de découvrir les Portes du Soleil à son rythme.

Types de vélos autorisés : Tous types de vélo, y compris eBike, eRoad.

On entend par eBike, eRoad, tous les VAE. C'est-à-dire les vélos respectant les conditions suivantes :

- la limitation de la puissance du moteur à 250 W maximum ;
- le moteur doit se débrayer automatiquement dès que le cycliste arrête de pédaler ;
- l'assistance électrique doit diminuer progressivement avec la vitesse, puis se débrayer quand le vélo dépasse la vitesse de 25 km/h

Les vélos de type "speedbike" sont aussi acceptés, sous réserve d'être munis :

- d'un casque (obligatoire)
- de la carte grise
- et de l'assurance correspondante.

Il est possible que sur certaines portions de parcours ces derniers doivent emprunter une autre voie que les vélos classiques ou VAE afin de respecter la législation en vigueur concernant les speedbikes.

Dans tous les cas, les concurrents munis d'un vélo à assistance électrique doivent choisir cette formule rando.

Cyclo sport :

Sur l'épreuve type « Sport », les participants seront chronométrés, une puce de chronométrage leur sera remise. Mais seules certaines portions du parcours seront chronométrées et non l'intégralité. Il s'agira de cols, de faux plats, et même quelques portions de type "gravel bike".

Sur les portions chronométrées, les participants en mode cyclo sport partiront chacun leur tour toutes les 15 secondes afin d'éviter l'engorgement.

Types de vélos autorisés : Vélos classiques/musculaires uniquement. Interdite aux vélos électriques.

Inscriptions

- Les inscriptions individuelles se font sur le site internet <http://www.cyclothomasvoeckler.com/> à partir du 27 mars 2019 à 10 heures (heure française – GMT+1) et jusqu'au 18 août 2019.

- Chaque participant choisit son jour de participation : samedi 24 août ou dimanche 25 août 2019 et sa station de départ en fonction des parcours et des disponibilités.

- Les pièces à fournir lors de l'inscription :
 - **Pour les participants en mode « cyclo rando »** : il est préconisé d'avoir établi un certificat de non contre-indication à la pratique du vélo
 - **Pour les participants en mode « cyclo sport »** : Licence de la FFC (en cours de validité) mentionnant pratique en compétition ou bien un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition daté de moins d'un an.
- Pièces à fournir lors du retrait des inscriptions sont les suivantes :
 - La confirmation d'inscription à la cyclo ou la carte Nationale d'Identité ou copie de la carte Nationale d'Identité du participant ou de son représentant légal si celui-ci est mineur.

- Toute inscription incomplète et / ou non réglée ne sera pas prise en compte.

Tarifs Cyclo Thomas Voeckler by Matra

Hors garanties, frais bancaires et services additionnels

| Type de Cyclo | Samedi Grand Parcours | Samedi Petit parcours | Dimanche Grand parcours | Dimanche Petit parcours |
|--|-----------------------|-----------------------|-------------------------|-------------------------|
| Cyclo Rando | 45 € | 25 € | 45 € | 25 € |
| Cyclo Sport | 50 € | 40 € | 50 € | 40 € |
| Cyclo Sport à partir du 1 ^{er} août | 60 € | 45 € | 60 € | 45 € |
| Challenge | 90 € | | | |

Ces sommes incluent le « rider pack » soit : une plaque de cadre personnelle, nominative devant obligatoirement être apposée par le participant sur son vélo, des attaches pour la plaque, un road book du parcours téléchargeable

sur le site Cyclo Thomas Voeckler; un bracelet à porter obligatoirement pour l'accès aux ravitaillements de la randonnée, et un cadeau exclusif « Cyclo Thomas Voeckler by Matra ».

- Frais d'inscription en sus (frais de gestion, et frais bancaires) : 1 €. Frais non remboursable.
- Tout engagement est personnel, ferme et définitif.

Toute personne rétrocédant sa plaque de cadre personnelle à une tierce personne, sans l'accord de l'organisation, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Changement dans les inscriptions

Le participant ne pouvant pas prendre part à l'évènement indiquera l'identité de son remplaçant qui reprendra son inscription telle quelle, sans aucun changement, et communiquera à l'organisation, toutes les informations nécessaires à son enregistrement.

Ces changements doivent rester à titres exceptionnels, et sont sous réserve d'acceptation de l'organisation. Ils pourront s'effectuer uniquement si l'organisation est prévenue avant le 31 juillet 2019.

Offre promotionnelle et services additionnels

- **Offre promotionnelle**

Les 100 premiers inscrits se verront offrir un forfait été 2020 pour 1 journée de VTT sur le domaine des Portes du Soleil

- **Assurance**

L'organisation propose de souscrire pour chaque participant le souhaitant, une assurance individuelle au prix de 4,50€/personne ; cf. conditions sur <http://www.cyclothomasvoeckler.com/>

- Seuls sont couverts par cette assurance les participants, ayant souscrits à l'assurance, porteurs d'une plaque de cadre à leur Nom et Prénom et respectant les conditions d'inscription et de circulation (identité, jour, parcours ...). Les participants sont pris en charge par les secours de la Cyclo uniquement s'ils sont sur le tracé de la Cyclo et s'ils sont assurés.

- **Garantie annulation**

- L'organisation propose une "garantie annulation" à 3 € par inscription (valable pour la Cyclo Thomas Voeckler by Matra seulement le jour de la participation prévue).

Elle permet à son souscripteur d'être remboursé, en cas d'annulation de sa participation de son fait, du montant de son inscription (hors frais d'inscription indiqués ci-dessus) et de ses éventuelles options dans les cas suivants : accident, maladie, hospitalisation, cas de grossesse, décès de lui-même, de son conjoint ou concubin notoire, de ses ascendants ou descendants au premier degré, dans les trente jours précédant l'évènement.

Le montant de 3€ souscrit pour la garantie annulation, ne peut quant à lui en aucun cas être remboursé.

- Toute demande de remboursement devra parvenir par écrit (mail : inscription@portesdusoleil.com ou courrier à : Inscription Cyclo Thomas Voeckler, 1401 route de Vonnnes 74390 Châtel) à l'organisation accompagnée des justificatifs correspondants (certificat médical pour contre-indication à la pratique du vélo de route, etc...) avant le début de la manifestation.

Toute demande de remboursement faite à partir du jour de participation prévu (c'est-à-dire pendant et/ou après l'évènement) ne sera pas prise en compte.

- Les remboursements seront effectués par l'organisation dans les 2 mois qui suivent l'évènement, par chèque ou virement bancaire (RIB à fournir dans cette perspective).

Pour les remboursements par virement bancaire, notamment vers l'étranger, les frais d'opération resteront à la charge du participant et viendront en déduction du montant à rembourser.

- Si la garantie annulation n'a pas été souscrite, il ne sera procédé à aucun remboursement, pour quelque raison que ce soit.

- **Navettes**

Pour les participants qui souhaitent en profiter, nous proposerons une solution de navette allée aux remontées mécaniques et la mise à disposition d'une consigne à vélo. Cela permettra aux participants venant seuls d'être autonomes.

Pour les Grands parcours :

Le service alliera remontées mécaniques et navette comme suit, et sera facturée 5€ / participant.

- Pour le grand parcours de samedi (Morzine Avoriaz – Champéry) :

En J-1 le vendredi, le coureur gare son vélo à la consigne prévue à cet effet à Morzine, et part en voiture à Champéry. Il gare sa voiture à Champéry et revient à Morzine en remontées + navette (au niveau du Col de la Joux verte).

Détail remontées :

Depuis Champéry, prendre le téléphérique Champéry, puis le télésiège des Crosets, puis Mossettes Suisse et Mossettes France. Marcher ensuite jusqu'au bas du Télésiège de Lindarets où vous attendra une navette qui vous conduira jusqu'à Morzine.

Le dernier départ depuis Champéry se fera à 15h.

- Pour le grand parcours de dimanche (Champéry - Morzine Avoriaz) :

En J-1 le samedi, le coureur gare son vélo à la consigne à Champéry et part en voiture à Morzine. Il gare sa voiture à Morzine et revient à Champéry en remontées + navette (au niveau du Col de la Joux verte).

Détail remontées :

Depuis Morzine, prendre la navette jusqu'au bas du télésiège des Lindarets. Marcher jusqu'au télésiège de Mossettes France (le prendre), prendre le télésiège Mossettes Suisse, puis le télésiège des Crosets et enfin le téléphérique jusqu'à Champéry.

Pour les petits parcours :

Le service sera facturé 10€ / participant.

En J-1, le participant dépose son vélo à la consigne prévue dans la ville de départ. Il part en voiture jusqu'à la ville d'arrivée et gare sa voiture sur place. Il peut ensuite prendre la navette prévue à cet effet pour rentrer vers sa ville de départ.

- **Transport bagages**

Disponible pour le Challenge uniquement.

Le transport de bagages sera offert jusqu'à 20kg maximum par bagage.

- **Responsabilité**

Outre l'assurance souscrite par l'organisation, chaque participant doit être couvert au titre d'une assurance personnelle responsabilité civile.

- L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration de matériel ou d'équipements individuels des participants. L'organisation ne pourra en aucun cas en être tenue pour responsable.

- L'organisation contracte une assurance Responsabilité Civile Organisateur. On entend par assuré, l'organisateur ainsi que les personnes prêtant bénévolement leur concours à l'organisation et gérées directement par les Portes du Soleil, et qui ont la qualité de tiers, lorsqu'elles ne remplissent pas les conditions leur permettant de bénéficier de la législation sur les accidents du travail. Cette assurance couvre également les accidents provoqués par les participants à l'encontre des spectateurs. L'assurance Responsabilité Civile Organisateur s'applique selon certaines conditions, une franchise existe.

Equipement

- Le port d'un casque rigide en bon état avec jugulaire attachée adapté à la pratique du vélo de route est obligatoires. Un participant ne justifiant pas de ces équipements pourra se voir interdire de prendre part à l'épreuve.

- Il est fortement recommandé d'avoir sur soi un téléphone portable, fonctionnant sur le parcours situé entre France et Suisse ainsi qu'un kit de réparation de vélo.

-Emportez un vêtement chaud et un vêtement de pluie, la météo en montagne est très changeante.

Comportement

- Le respect du code de la route par les participants est obligatoire sur les portions ouvertes à la circulation.

-La cyclo traverse la frontière franco-suisse. En conséquence, les participants devront obligatoirement être en possession de leurs papiers d'identité en cours de validité et d'une autorisation de sortie du territoire pour les mineurs.

-Il est également conseillé aux participants de disposer sur soi d'argent liquide (Euro et/ou CHF) ou une carte bancaire.

- Pour préserver la pérennité des milieux naturels traversés, les participants s'engagent à ne jeter aucun déchet sur le parcours. Des zones de propreté sont mises en place par l'organisation au niveau des ravitaillements.

Sur le terrain

- Les conditions de retrait des « rider packs » (=inscriptions participants) seront communiquées au participant lors de son inscription.

- Le retrait des « rider packs » ne sera possible que le jour même de la cyclo.

- La plaque de cadre, personnelle et respectant le jour de circulation doit être fixée de façon à assurer une bonne visibilité. Cette plaque de cadre devra rester apposée pendant toute la durée de la « Cyclo Thomas Voeckler by Matra».

- Pour leur sécurité, les participants devront se conformer aux consignes données par l'organisation via le personnel et les bénévoles présents sur le terrain.

- Tout abandon devra être signalé à l'organisation (poste de secours, point de ravitaillement ou office de tourisme le plus proche). En l'absence d'information sur un abandon, le participant devra prendre en charge les moyens mis en œuvre pour sa recherche.

Les participants devront se renseigner dans chaque station pour les délais de retour à leur station de départ en fonction des barrières horaires mises en place aux endroits stratégiques du parcours.

En cas de non-respect de ces horaires, le transfert retour vers la station de départ sera à la charge du participant.

- Chaque participant déclare accepter en connaissance de cause les risques propres à la pratique du Vélo de route et n'emprunter l'itinéraire proposé que sous son entière responsabilité et appréciation.

- L'organisation se réserve le droit de modifier les parcours et le programme des animations, notamment pour des raisons de sécurité.

- Chaque participant autorise expressément l'organisateur de la « Cyclo Thomas Voeckler by Matra», ainsi que ses ayants droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à « Cyclo Thomas Voeckler by Matra», sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires.

- Conformément à la loi « Informatique et Liberté » du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant. Par l'intermédiaire de l'organisation, chaque participant peut être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. En cas de refus quant à la réception de telles communications, le participant devra en informer l'organisation en lui indiquant ses noms, prénom, adresse.